

PAYS THIONVILLOIS

KÉDANGE-SUR-CANNER Équipement

Quel avenir pour le gymnase intercommunal ?



*Le gymnase de l'ancien collège de la Forêt, que désigne Jean Kieffer, domine toujours Kédange-sur-Canner.
Photo RL Le gymnase de l'ancien collège de la Forêt domine toujours Kédange Photo RL*

Depuis l'inauguration d'un nouveau collège doté d'un gymnase, en septembre 2014, la réhabilitation de l'ancienne salle de sport, appartenant à un syndicat unissant 18 communes, pose problème. Jean Kieffer, président de l'entité propriétaire, fait le point.

Quel est l'avenir de l'ancien gymnase de la Forêt ?

Jean KIEFFER, maire de Kédange-sur-Canner et président du Syndicat intercommunal : « À court terme, j'ai reçu de mon conseil syndical un mandat clair : réhabiliter la couverture des vestiaires pour en assurer l'étanchéité. Ce sera fait avant la fin de l'hiver. J'ai demandé deux études comparatives pour envisager une restructuration d'ensemble plus importante. Elles serviront de documents de travail pour les nouveaux délégués qui siégeront après les élections de mars 2020. »

Pourquoi le maintien du gymnase est-il important ? Quelle est son utilité ?

« La population comprise dans le ressort du Syndicat du gymnase représente, au 1^{er} janvier 2020, un total de 14 093 habitants. Il n'y a pas d'autre équipement sportif de

cette importance dans ce secteur. Il est utilisé par les associations sportives et le public scolaire. La contribution de chaque commune est fixée à 5 €/habitant ; les locations aux associations et écoles facturées 10 € de l'heure. La gymnastique et les sports collectifs intérieurs - handball et volley - ont besoin d'une structure à l'année. Les clubs de foot l'utilisent en période hivernale. Où iront ces utilisateurs si le Syndicat est dissous, et le gymnase fermé ?

On a évoqué une solution au niveau de la communauté de communes de l'Arc Mosellan...

« Ce n'est pas impossible, mais la mise en œuvre d'une telle décision demandera un vote clair sur la prise de compétence par la CCAM, et son financement par les communes à travers les attributions de compensation. »

Quelle est votre opinion sur ce dossier ?

« Le gymnase est un formidable outil au service de la population de notre secteur. D'une manière ou d'une autre, il faudra trouver la meilleure solution pour son financement. Je suis confiant dans la capacité des délégués des 18 communes qui siégeront à partir du mois d'avril 2020 pour la trouver, car cet équipement nous appartient collectivement. »

• **V**

V